



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

air

Question écrite n° 101561

### Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. La Commission européenne menace d'infliger à la France une amende journalière de 300 000 euros pour non-respect des seuils de pollution de l'air fixés par Bruxelles. En effet, 11 agglomérations françaises ont récemment dépassé plus de 35 fois les normes européennes sur les particules fines. Celles-ci seraient responsables en France de plus de 42 000 morts en France d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au regard de ce constat, Il lui demande de lui exposer l'action écologique gouvernementale afin d'endiguer de phénomène qui est au demeurant un véritable enjeu de santé publique planétaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Mothron](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101561

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2011, page 2149

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)